

- 7 OCT. 2010

Union des communes vaudoises  
Monsieur le Président  
Yvan Tardy  
Madame la Secrétaire générale  
Brigitte Dind  
Avenue de Lavaux 35  
1009 Pully

Lausanne, le 4 octobre 2010

### Participation cantonale à l'entretien des routes

Monsieur le Président,  
Madame la Secrétaire générale,

Nous avons pris connaissance de votre courrier daté du 6 septembre 2010 par lequel l'Union des communes vaudoises souhaiterait pouvoir bénéficier d'une participation cantonale à l'entretien des routes communales à vocation cantonale et en particulier des ouvrages d'art pour le passage des 40 tonnes. En outre, votre association souhaiterait pouvoir bénéficier de la redevance sur le trafic des poids lourds pour assurer l'entretien des routes en traversée de localité.

Il faut en effet retenir que notre Loi cantonale sur les finances consacre le principe de non affectation des revenus à des charges particulières, et que, par conséquent, la part cantonale du produit de la redevance sur le trafic des poids lourds échoit au compte général de l'Etat.

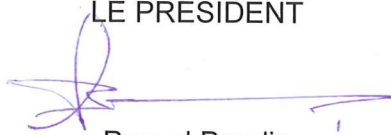
Dans ce contexte, nous nous devons toutefois de relever que les dépenses globales du Canton de Vaud en faveur des transports (route et mobilité) dépassent dans une grande mesure les recettes obtenues au titre de la part cantonale à la RPLP et de l'impôt sur les huiles minérales. Le tableau ci-après en témoigne :

(en millions de CHF)	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010
Investissements routiers	83.8	22.2	24.4	81.2
Subventionnement de la mobilité	107.2	141.1	159.4	164.3
Dépenses de fonctionnement du Service des routes	83.5	89.3	99.6	97.2
<b>Total</b>	<b>274.5</b>	<b>252.6</b>	<b>283.4</b>	<b>342.7</b>
Part vaudoise à la RPLP	35.0	35.8	34.0	29.8
Impôt sur les huiles minérales	25.3	27.2	27.9	26.6
<b>Total</b>	<b>60.3</b>	<b>63.0</b>	<b>61.9</b>	<b>56.5</b>

Au vu de ce qui précède, nous regrettons de ne pouvoir donner une suite plus favorable à votre requête et vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean